



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROCÈS-VERBAL

135^e séance tenue le 14 avril 2010 à 17 h

Maison du citoyen, salle des comités, 25 rue Laurier.

PRÉSENCES :

Membres

Patsy Bouthillette, présidente, conseillère district du Carrefour-de-l'Hôpital (n^o 12)
Denise Laferrière, vice-présidente, conseillère district de Hull-Val-Tétreau (n^o 8)
Maxime Pedneaud-Jobin, conseiller district de Buckingham (n^o 18)
Jill Gilberte Beausoleil, citoyenne
François Lacerte-Gagnon, citoyen
Christian Maranda, citoyen
Félix Meunier, citoyen
Stéphane Vézina, citoyen

Secrétaire

Ghislain Deschênes, responsable des commissions et comités

Ressources-internes

Éric Boutet, dir. adjoint du Service de l'urbanisme et du développement durable
Stéphane Drolet, coordonnateur par intérim, secteur de Gatineau
Salima Hachachena, chargée de projet-design urbain
Nathalie Giguère, chef de div. par intérim sect. de M.-Angers et de Buckingham
Nathalie Gingras, coordonnatrice en urbanisme, secteur de Hull
Rachel Laflamme, chef de la division de l'urbanisme par intérim, secteur de Gatineau
Réjean Martineau, chef de division, habitation et développement urbain
Liliane Moreau, chef de la division de l'urbanisme, secteur d'Aylmer

Autres

Yves Dupont et Michel Parent

ABSENCES :

Membres

Lyne Rouillard, citoyenne
Anna Zwolinska, citoyenne

Ressource externe

Salah Barj, Société de transports de l'Outaouais

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCU, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRE

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre l'assemblée à 17 h 35.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté en retirant le sujet inscrit à l'article 24.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la 133^e séance tenue le 8 mars 2010
4. Signature du procès-verbal de la 133^e séance tenue le 8 mars 2010
5. Suivi du procès-verbal de la 133^e séance tenue le 8 mars 2010
6. Approbation du procès-verbal de la 134^e séance tenue le 17 mars 2010
7. Signature du procès-verbal de la 134^e séance tenue le 17 mars 2010
8. Suivi du procès-verbal de la 134^e séance tenue le 17 mars 2010
9. Date des prochaines assemblées (26 avril 2010 et 3 mai 2010)
10. Règlement de zonage et PIIA, projet domiciliaire « Carré Philippe – phases 1B et 2
11. Règlement de zonage et PIIA, phases 6B et 7A du projet résidentiel « Place du Musée » – rues Orsay et Glenbow
12. Règlement de zonage, 910 à 914, boulevard Saint-René Ouest – zone H-05-077
13. Règlement constituant le site du patrimoine du cimetière St-James, 265, boulevard Alexandre-Taché
14. Règlement autorisant la construction d'une garderie au 201, rue du Prado
15. Règlement autorisant la construction d'une garderie au 104, rue Bédard
16. Règlement autorisant la construction d'une garderie au 1178, boulevard St-René – zone H-03
17. PIIA, affichage secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer et dérogations mineures – 104-112, rue Principale
18. RETIRÉ
19. PIIA, secteur d'insertion villageoise du Centre-ville et dérogation mineure – 143, rue Saint-Rédempteur
20. PIIA, secteur de redéveloppement de St-Jean-Bosco et dérogations mineures – 9, rue Chevalier-de-Rouville
21. Période de questions des citoyennes et citoyens
22. PIIA, secteur de redéveloppement de la Ceinture de l'île-de-Hull et dérogations mineures – zone H-08-043 – 181 et 183, rue Saint-Rédempteur et 57 et 63, rue Charlevoix
23. PIIA, phase 4 du projet résidentiel « Village de la Ferme Ferris » – zone H-16-115
24. PIIA – Boisé de protection et d'intégration, 1713, rue Atmec – zone I-03-091
25. PIIA – Boisé de protection et d'intégration, 345, boulevard Lanoraie – zone I-04-059
26. PIIA, secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer – 33, rue Principale
27. PIIA, secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer – 146, rue Principale
28. PIIA, secteur d'insertion villageoise du Centre-Ville – 104-110, rue Eddy
29. PIIA, secteur d'insertion villageoise du Centre-Ville – 25-27, rue Saint-Etienne
30. PIIA, secteur d'insertion villageoise de la Rivière-Gatineau – 72, rue Saint-Antoine – zone H-06-134
31. PIIA, secteur d'insertion villageoise Du-Moulin – 88, rue East – zone H-04-192
32. PIIA, secteur d'insertion villageoise Sainte-Rose-de-Lima – 141, boulevard Lorrain – zone C-03-032
33. PIIA, secteur d'insertion commerciale du boulevard Saint-Joseph – 335, boulevard Saint-Joseph
34. PIIA, secteur de redéveloppement de St-Jean-Bosco – 36, rue Scott
35. PIIA, secteur de redéveloppement de la Ceinture de l'Île-de-Hull – 70, rue Hanson

36. PIIA, secteur de redéveloppement de Saint-Louis Est – 795, rue Saint-Louis – zone H-06-127
37. Usage conditionnel, 376, rue Jeannine-Grégoire-Ross – zone H-03
38. Usage conditionnel, 515, rue Notre-Dame – zone H-04
39. Usage conditionnel, 2307, rue St-Louis – zone C-07-026
40. Travaux dans le Site du patrimoine Jacques-Cartier – 579, rue Jacques-Cartier – zone H-06-076
41. Dérogations mineures, 306, rue Melgund-Bouchard – zone H-16-021
42. Dérogations mineures, 261, rue Carpentier
43. Dérogation mineure, 129, rue des Pruches
44. Dérogations mineures, 39, boulevard Montclair
45. Dérogation mineure, 171, rue de Castagnier – zone H-04-010
46. Dérogations mineures, 206, chemin de la Savane – zone C-05-213
47. Dérogations mineures, 579, montée Saint-Amour – zone H-19-009
48. Questions diverses
49. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la 133^e séance tenue le 8 mars 2010

Le procès-verbal de la 133^e séance tenue le 8 mars 2010 est approuvé.

4. Signature du procès-verbal de la 133^e séance tenue le 8 mars 2010

Le procès-verbal de la 133^e séance tenue le 8 mars 2010 est signé par la présidente.

5. Suivi du procès-verbal de la 133^e séance tenue le 8 avril 2010

On mentionne qu'une rencontre interne a eu lieu au sujet du patrimoine bâti et qu'un état de la situation sera présenté, à l'automne 2010, lors d'une séance du CCU.

6. Approbation du procès-verbal de la 134^e séance tenue le 17 mars 2010

Le procès-verbal de la 134^e séance tenue le 17 mars 2010 est approuvé.

7. Signature du procès-verbal de la 134^e séance tenue le 17 mars 2010

Le procès-verbal de la 134^e séance tenue le 17 mars 2010 est signé par la présidente.

8. Suivi du procès-verbal de la 134^e séance tenue le 17 mars 2010

Aucun commentaire.

9. Date de la prochaine assemblée

On souligne qu'une séance spéciale se tiendra le 26 avril 2010. De plus, on mentionne que la prochaine séance régulière du CCU, prévue le 3 mai 2010, est maintenue au calendrier.

10. Approuver une modification au Règlement de zonage et un plan d'implantation et d'intégration architecturale, ouverture de nouvelles rues – zone H-03-135 – projet domiciliaire « Carré Philippe – phases 1B et 2 » – district électoral de la Rivière-Blanche

Plusieurs questions, réponses, commentaires et suggestions sont formulés, entre autres, sur les mesures mises en place pour protéger le milieu humide, sur l'aménagement des liens piétonniers et sur la disposition de la neige à la suite du déblaiement des espaces de stationnement.

R-CCU-2010-04-14 / 44

Que ce comité recommande au conseil d'approuver une modification au Règlement de zonage visant la zone H-03-135 en vue de réaliser le projet domiciliaire « Carré Philippe ».

Que ce comité recommande également au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, ouverture de nouvelles rues en vue de construire, dans les phases 1A, 1B et 2 du projet « Carré Philippe », 240 logements, de type unifamilial isolé, unifamilial jumelé, unifamilial en contiguë et multiplex, et ce, tel que démontré sur le document intitulé :

- « Plan d'implantation et d'intégration architecturale - Préparé par Hugues St-Pierre, Arpenteurs/géomètres - 23 février 2010, révisé le 23 mars 2010 - P.I.I.A. « Carré Philippe » phases 1A, 1B et 2 »;
- « Modèles types proposés - P.I.I.A. « Carré Philippe » phases 1A, 1B et 2 ».

ADOPTÉE

11. Approuver une modification au Règlement de zonage – zones P-13-076, H-13-078, H-13-079, H-13-080, H-13-081, H-13-105, P-13-109 et H-13-XX1 et une modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale, ouverture de rues, phases 6B et 7A du projet résidentiel « Place du Musée » – rues Orsay et Glenbow – district électoral de Deschênes

Quelques questions et réponses sont formulées, entre autres, sur l'expression « normes selon les standards », sur les cases de stationnement étagées et sur le nombre d'étages des bâtiments.

R-CCU-2010-04-14 / 45

Que ce comité recommande au conseil d'approuver une modification au règlement de zonage visant les zones P-13-076, H-13-078, H-13-079, H-13-080, H-13-081, H-13-105, P-13-109 et H-13-XX1.

Que ce comité recommande également au conseil d'approuver une modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale, ouverture de rues dans les phases 6B et 7A du projet résidentiel « Place du Musée », rues Orsay et Glenbow.

ADOPTÉE

12. Approuver une modification au Règlement de zonage 910 à 914, boulevard Saint-René Ouest – zone H-05-077 – district électoral du Carrefour-de-l'Hôpital

R-CCU-2010-04-14 / 46

Que ce comité recommande au conseil d'approuver une modification au Règlement de zonage visant à réduire de 5 à 3 le nombre minimal de logements minimum par bâtiment dans la zone H-05-077, et ce, afin de régulariser la propriété sise au 910 à 914, boulevard Saint-René Ouest.

ADOPTÉE

13. Approuver un Règlement constituant le site du patrimoine du cimetière St. James, 265, boulevard Alexandre-Taché – district électoral de Hull-Val-Tétreau

Une présentation du projet de constitution d'un site du patrimoine du cimetière St. James est effectuée en insistant notamment sur la propriété visée par le site du patrimoine, les motifs de la constitution du site, le choix de l'encadrement réglementaire, la demande de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), les options de la constitution du site, la recommandation formulée au CCU et les étapes à venir.

Arrivée de MM. Yves Dupont et Michel Parent.

M. Yves Dupont rappelle brièvement la position de l'UQO relative à la constitution d'un site du patrimoine du cimetière St. James en insistant, entre autres, sur :

- L'historique d'acquisition du cimetière St. James;
- La création d'une corporation en vue d'acquérir le cimetière;
- La complexité de la transaction;
- Le plan de développement de l'UQO;
- La difficulté de désacraliser une section d'un cimetière;
- La volonté de l'UQO de constituer partiellement le cimetière St. James en site du patrimoine en dégagant une partie inoccupée du terrain de 7 240 mètres en vue de compléter le projet de consolidation du campus universitaire;
- Le désir de l'UQO d'ouvrir le cimetière St. James sur le campus et de le mettre en valeur.

Plusieurs questions, réponses et commentaires sont formulés notamment sur les opérations de gestion actuelle et future du cimetière et les mesures mises en place par l'UQO pour mettre en valeur le cimetière.

Départ de MM. Yves Dupont et Michel Parent.

R-CCU-2010-04-14 / 47

Que ce comité recommande au conseil :

- De modifier le Règlement du plan d'urbanisme dans le but d'intégrer l'ensemble de la propriété constituant le cimetière St. James dans un site du patrimoine;
- D'adopter un règlement de Constitution d'un site du patrimoine pour le Cimetière St. James;
- De permettre la construction d'un projet d'architecture sur la partie inoccupée comprise dans le périmètre constitué sous réserve d'obtenir les approbations nécessaires pour la construction. Des dispositions réglementaires en réponse aux objectifs de l'encadrement de l'intégration architecturale et paysagère du projet à construire seront intégrées au projet de règlement;
- D'entreprendre les démarches pour un éventuel plan directeur de conservation et de mise en valeur.

ADOPTÉE

Départ de M. Réjean Martineau et de M^{me} Salima Hachachena.

14. **Approuver un Règlement administratif autorisant la construction d'une garderie et définissant les normes d'implantation spécifiques au projet situé au 201, rue du Prado – district électoral de Deschênes**

R-CCU-2010-04-14 / 48

Que ce comité recommande au conseil d'autoriser, en vertu de l'article 134 de *la loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, du ministère de la Famille et des Aînés, l'implantation d'un service de garderie au 201, rue du Prado.

ADOPTÉE

15. **Approuver un Règlement administratif autorisant l'usage de garderie et définissant des normes de stationnement et d'aménagement paysager spécifiques au projet de garderie « Imagine 2 » – 104, rue Bédard – district électoral de Wright-Parc-de-la-Montagne**

R-CCU-2010-04-14 / 49

Que ce comité recommande au conseil d'autoriser, en vertu de l'article 134 de *la loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, du ministère de la Famille et des Aînés, l'implantation d'un service de garderie au 104, rue Bédard.

ADOPTÉE

16. **Approuver un Règlement administratif autorisant l'implantation d'un service de garderie, CPE Petits Pieds – 1178, boulevard St-René – zone H-03-076 – district électoral de la Rivière Blanche**

R-CCU-2010-04-14 / 50

Que ce comité recommande au conseil d'autoriser, en vertu de l'article 134 de *la loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, du ministère de la Famille et des Aînés, l'implantation d'un service de garderie au 1178, boulevard Saint-René Est.

ADOPTÉE

17. **Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour affichage, secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer et accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage – 104-112, rue Principale – district électoral d'Aylmer**

R-CCU-2010-04-14 / 51

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer visant la mise en place d'un nouveau concept d'affichage au 104-112, rue Principale.

Que ce comité recommande également au conseil d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage pour la propriété située au 104-112, rue Principale visant l'installation de 2 enseignes en projection au lieu d'une pour l'établissement du 112 rue Principale telle qu'accordée au concept existant adopté

par le Conseil le 17 juillet 2008 et la réduction de la distance de l'enseigne en projection du sol de 2,4 mètres à 1,4 mètre au-dessus du niveau moyen du sol fini ainsi que la réduction de la distance minimale d'une enseigne détachée de 1,2 mètre à 0 mètre de la ligne de terrain avant.

ADOPTÉE

18. **Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, projet résidentiel intégré et accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage – 510, montée Paiement – zone H-05-166 – district électoral du Versant**

RETIRÉ

19. **Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise du Centre-ville et accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage – 143, rue Saint-Rédempteur – district électoral de Hull-Val-Tétreau**

R-CCU-2010-04-14 / 52

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise du Centre-ville visant à rénover le bâtiment unifamilial sis au 143, rue Saint-Rédempteur tel que présenté sur les images fournies par la requérante.

Que ce comité recommande également au conseil d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à autoriser un revêtement de classe 3 (déclin de fibrociment de couleur écorce de 21,6 centimètres) sur 100% des façades donnant sur rue à la propriété sise au 143, rue Saint-Rédempteur.

ADOPTÉE

20. **Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de St-Jean-Bosco et accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage – 9, rue Chevalier-de-Rouville – district électoral de Wright-Parc-de-la-Montagne**

R-CCU-2010-04-14 / 53

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de St-Jean-Bosco, afin de permettre la transformation du bâtiment unifamiliale en triplex de la propriété sise au 9, rue Chevalier-de-Rouville.

Que ce comité recommande également au conseil d'accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage afin de réduire l'aire d'agrément pour un triplex de 75 mètres carrés à 48 mètres carrés, de réduire de 4 à 3 le nombre de cases de stationnement, de réduire de 3 mètres à 2,67 mètres la largeur minimale de l'allée d'accès et d'éliminer l'espace entre l'allée d'accès et le bâtiment, la largeur minimale de la bande paysagée en bordure de l'allée d'accès ainsi que la distance entre l'aire de stationnement et les lignes de lot, et ce, conditionnellement à la réalisation des aménagements paysagers indiqués sur le plan d'implantation proposé par le requérant, en date du 8 mars 2010, à la propriété sise au 9, rue Chevalier-de-Rouville.

ADOPTÉE

21. Période de questions des citoyennes et citoyens

Aucune personne ne s'est présentée à la période de questions.

22. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de la Ceinture de l'île-de-Hull et accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage – zone H-08-043 – 181 et 183, rue Saint-Rédempteur et 57 et 63, rue Charlevoix – district électoral de Hull/Val-Tétreau

R-CCU-2010-04-14 / 54

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de la Ceinture de l'île-de-Hull visant à permettre la construction d'un bâtiment de 4 étages, tel que démontré sur les documents intitulés : « P.I.I.A. – Plan d'implantation du bâtiment proposé, préparé par Martine Pfalzgraf, architecte, 1^{er} mars 2010 » et « P.I.I.A. – Élévations du bâtiment proposées – préparé par Martine Pfalzgraf, architecte, 1^{er} mars 2010 » aux propriétés sises au 57 à 63, rue Charlevoix et 181 à 183, rue St-Rédempteur.

Que ce comité recommande également au conseil d'accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage visant à réduire de 19 à 15 le nombre minimal de cases de stationnement hors rue à fournir, à exempter du versement d'une somme d'argent en compensation des 4 cases de stationnement manquantes, à réduire de 7 à 6 mètres la largeur minimale de l'allée d'accès à double sens, à réduire de 1,5 à 0 mètre la distance minimale entre l'allée d'accès et le bâtiment et à réduire de 3 à 1 mètre la largeur minimale de la bande de verdure au pourtour du terrain avec la limite de la ligne de rue, et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur des règlements de concordance au plan particulier d'urbanisme du centre-ville et à l'ajout de l'usage « 6534 – centre d'entraide et de ressources communautaires » à la zone H-08-043, aux propriétés sises au 57 à 63, rue Charlevoix et 181 à 183, rue St-Rédempteur.

ADOPTÉE

23. Approuver une modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale, ouverture de rues, phase 4 du projet résidentiel « Village de la Ferme Ferris » – zone H-16-115 – district électoral de Lucerne

R-CCU-2010-04-14 / 55

Que ce comité recommande au conseil d'approuver une modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale, ouverture de rues, pour la phase 4 du projet résidentiel « Village de la Ferme Ferris », zone H-16-115.

ADOPTÉE

24. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale – Boisé de protection et d'intégration, 1713, rue Atmec – zone I-03-091– district électoral de la Rivière

RETIRÉ

25. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale – Boisé de protection et d'intégration, 345, boulevard Lanoraie – zone I-04-059 – district électoral de Bellevue

R-CCU-2010-04-14 / 56

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, boisé de protection et d'intégration visant la coupe d'une aire boisée d'une superficie d'environ 3 000 mètres carrés, et ce, afin de permettre le nettoyage, la décontamination et l'utilisation à des fins commerciales et industrielles la propriété sise au 345, rue Lanoraie aux conditions suivantes :

- Les travaux de nettoyage et de décontamination doivent avoir été complétés dans un délai d'au plus 18 mois;
- Le requérant s'engage à soumettre au plus tard le 1^{er} décembre 2010 l'ensemble des plans, documents et rapports nécessaires à l'analyse et à l'émission du permis de construire ainsi qu'une proposition de plantation d'arbres et d'arbustes en vue d'obtenir l'approbation du conseil pour la construction d'un bâtiment industriel et l'aménagement du site (PIIA – construction d'un bâtiment principal dans un boisé de protection et d'intégration);
- Le requérant s'engage à débiter la construction du bâtiment principal au plus tard le 1^{er} mai 2011 et de terminer l'ensemble des travaux au plus tard le 1^{er} septembre 2011;
- Le requérant s'engage à débiter les travaux d'aménagement extérieur (plantation d'arbres, aménagements paysagers, aire de stationnement, etc.) suite à l'émission du permis de construire et de compléter l'ensemble de ces travaux dans un délai d'un an;
- Une garantie bancaire équivalente à 25 000 \$ sera remise à la Ville au plus tard le 1^{er} mai 2010 afin de s'assurer de la réalisation des différents travaux à effectuer.

ADOPTÉE

- 26. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer – 33, rue Principale – district électoral d'Aylmer**

R-CCU-2010-04-14 / 57

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion patrimoine du Vieux-Aylmer pour la propriété sise au 33, rue Principale.

ADOPTÉE

- 27. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale d'affichage, secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer – 146, rue Principale – district électoral d'Aylmer**

R-CCU-2010-04-14 / 58

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer visant l'installation d'une enseigne en façade du bâtiment sis au 146, rue Principale.

ADOPTÉE

- 28. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise du Centre-Ville – 104-110, rue Eddy – district électoral de Hull-Val-Tétreau**

R-CCU-2010-04-14 / 59

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise du Centre-ville visant à régulariser les cinq enseignes rattachées au bâtiment sis au 104-110, rue Eddy.

ADOPTÉE

- 29. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise du Centre-Ville – 25-27, rue Saint-Etienne – district électoral de Hull-Val-Tétreau**

R-CCU-2010-04-14 / 60

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise du Centre-ville visant à rénover la façade principale de la propriété sise au 25-27, rue Saint-Etienne, et ce, conditionnellement à ce que le requérant répare le revêtement de vinyle sur la façade latérale gauche.

ADOPTÉE

- 30. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise de la Rivière-Gatineau – 72, rue Saint-Antoine – zone H-06-134 – district électoral des Promenades**

À la suite d'un commentaire, on indique que le requérant sera invité à uniformiser les contours autour des ouvertures.

R-CCU-2010-04-14 / 61

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise de la Rivière-Gatineau afin de permettre la rénovation de l'habitation trifamiliale isolée située au 72, rue Saint-Antoine, et ce, tel que démontré sur le document intitulé « P.I.I.A. – Rénovation proposée – mars 2010 – 72, rue Saint-Antoine » en plus d'uniformiser les contours autour des ouvertures.

ADOPTÉE

- 31. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale – secteur d'insertion villageoise Du-Moulin – 88, rue East – zone H-04-192 – district électoral du Lac-Beauchamp**

R-CCU-2010-04-14 / 62

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise Du-Moulin, visant la réfection des façades ainsi que les portes et fenêtres du bâtiment situé au 88, rue East tel qu'illustré sur le document intitulé « Photos du milieu d'insertion et échantillon de couleurs ».

ADOPTÉE

- 32. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale – secteur d'insertion villageoise Sainte-Rose-de-Lima – 141, boulevard Lorrain – zone C-03-032 – district électoral de la Rivière-Blanche**

R-CCU-2010-04-14 / 63

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise Sainte-Rose-de-Lima, afin de permettre la réfection complète de tous les revêtements extérieurs de l'habitation unifamiliale isolée sise au 141, boulevard Lorrain, tel que démontré sur le document intitulé « P.I.I.A. – Photos de la propriété, nouvelles élévations, matériaux et couleurs proposés – mars 2009 – 141, boulevard Lorrain ».

ADOPTÉE

- 33. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion commerciale du boulevard Saint-Joseph – 335, boulevard Saint-Joseph – district électoral de Wright-Parc-de-la-Montagne**

R-CCU-2010-04-14 / 64

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion commerciale du boulevard Saint-Joseph visant à installer une nouvelle enseigne rattachée, tel que démontré sur la proposition soumise par la requérante le 19 janvier 2010, sur la façade du bâtiment sis au 335, boulevard Saint-Joseph.

ADOPTÉE

- 34. Approuver une modification à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de St-Jean-Bosco – 36, rue Scott – district électoral de Wright-Parc-de-la-Montagne**

R-CCU-2010-04-14 / 65

Que ce comité recommande au conseil d'approuver une modification à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de Saint-Jean-Bosco visant à agrandir le bâtiment résidentiel, sis au 36, rue Scott, de deux logements (duplex) par l'ajout d'un garage incorporé ainsi que 3 pièces habitables au bâtiment existant, et ce, tel que montré aux plans intitulés : Plans du rez-de-chaussée et de l'étage, Élévations avant et latérale gauche ainsi que Élévation arrière tous proposés le 31 mars 2010.

ADOPTÉE

- 35. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de la Ceinture de l'Île-de-Hull – 70, rue Hanson – district électoral de Hull-Val-Tétreau**

R-CCU-2010-04-14 / 66

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de la Ceinture de l'Île-de-Hull visant l'ajout d'un agrandissement en cour latérale droite et arrière du bâtiment unifamilial tel que soumis par le requérant le 18 mars 2010 à la propriété sise au 70, rue Hanson.

ADOPTÉE

- 36. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de Saint-Louis Est – 795, rue Saint-Louis – zone H-06-127 – district électoral des Promenades**

R-CCU-2010-04-14 / 67

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de Saint-Louis Est, afin de permettre un agrandissement de 3,73 mètres sur 6,92 mètres à l'étage de l'habitation unifamiliale isolée située au 795, rue Saint-Louis, et ce, tel que démontré sur le document intitulé « P.I.I.A. – Agrandissement proposé – mars 2010 - 795, rue Saint-Louis ».

ADOPTÉE

- 37. Accorder un usage conditionnel visant l'aménagement d'un logement additionnel – 376, rue Jeannine-Grégoire-Ross – zone H-03-110 – district électoral de Masson-Angers**

R-CCU-2010-04-14 / 68

Que ce comité recommande au conseil d'accorder un usage conditionnel visant l'aménagement d'un logement additionnel dans l'habitation unifamiliale isolée située au 376, rue Jeannine-Grégoire-Ross, tel qu'illustré sur les documents intitulés :

- « Plan d'implantation, préparé par ALJA Construction en février 2010 »;
- « Plan d'aménagement, préparé par ALJA Construction en février 2010 »;
- « Élévations proposées, préparées par ALJA Construction en février 2010 ».

ADOPTÉE

- 38. Accorder un usage conditionnel visant le remplacement d'un usage dérogatoire bénéficiant de droits acquis – 515, rue Notre-Dame – zone H-04-201 – district électoral du Lac-Beauchamp**

R-CCU-2010-04-14 / 69

Que ce comité recommande au conseil d'accorder un usage conditionnel visant le remplacement d'un usage dérogatoire bénéficiant de droits acquis soit un dépanneur (5413) par un service de buanderie (6214) sur la propriété sise au 515, rue Notre-Dame.

ADOPTÉE

- 39. Accorder un usage conditionnel visant la construction d'une terrasse avec débit de boissons alcoolisées – 2307, rue St-Louis – zone C-07-026 – district électoral de Limbour**

R-CCU-2010-04-14 / 70

Que ce comité recommande au conseil d'accorder un usage conditionnel visant l'aménagement d'une terrasse avec débits de boissons alcooliques sur la propriété sise au 2307, rue Saint-Louis tel qu'illustré sur les documents intitulés :

- Plan d'implantation, préparé par Alain Therrien, 6-04-2010;

- Plan de la terrasse, préparé par Marcel Landry, 24-03-2010;
- Élévations architecturales, préparées par Marcel Landry, 24-03-2010.

ADOPTÉE

- 40. Autoriser des travaux dans le Site du patrimoine Jacques-Cartier – 579, rue Jacques-Cartier – zone H-06-076 – district électoral de Touraine**

R-CCU-2010-04-14 / 71

Que ce comité recommande au conseil d'autoriser des travaux dans le Site du patrimoine Jacques-Cartier afin de permettre le remplacement d'une remise par un garage, d'une piscine hors terre par une piscine creusée et l'ajustement de clôtures et terrasse sur la propriété sise au 579, rue Jacques-Cartier, tel qu'illustré sur le document intitulé « État actuel du bâtiment et apparence finale recherchée – janvier 2010 – 579, rue Jacques-Cartier ».

ADOPTÉE

- 41. Accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage – 306, rue Melgund-Bouchard – zone H-16-021 – district électoral de Lucerne**

R-CCU-2010-04-14 / 72

Que ce comité recommande au conseil d'accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage visant à régulariser la marge de recul avant de 6 mètres à 5,5 mètres, la marge latérale de 1,5 mètre à 1,2 mètre, l'empiètement maximal d'une véranda dans la marge arrière de 2 mètres à 3,8 mètres, la distance minimale d'une véranda d'une ligne de terrain de 1,5 mètre à 0,78 mètre et la distance d'une galerie d'une ligne de terrain de 1 mètre à 0,7 mètre pour la propriété sise au 306, rue Melgund-Bouchard, zone H-16-021.

ADOPTÉE

- 42. Accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage – 261, rue Carpentier – district électoral de Buckingham**

R-CCU-2010-04-14 / 73

Que ce comité recommande au conseil d'accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage visant à augmenter de 4,5 mètres à 5,5 mètres la hauteur maximale permise pour un garage détaché et de 2,5 mètres à 3,0 mètres la hauteur maximale permise pour une porte de garage, et ce, dans le but de permettre la construction d'un garage détaché au 261, rue Carpentier.

ADOPTÉE

- 43. Accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage – 129, rue des Pruches – district électoral de Masson-Angers**

R-CCU-2010-04-14 / 74

Que ce comité recommande au conseil d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à réduire de 4,0 mètres à 3,5 mètres la marge latérale sur rue dans le but de permettre la construction d'une habitation unifamiliale jumelée au 129, impasse des Pruches.

ADOPTÉE

- 44. Accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage – 39, boulevard Montclair – district électoral de Wright-Parc-de-la-Montagne**

R-CCU-2010-04-14 / 75

Que ce comité recommande au conseil d'accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage visant la propriété sise au 39, boulevard Montclair afin de réduire la superficie d'implantation minimale pour un bâtiment commercial de 100 mètres carrés à 74,04 mètres carrés, de réduire de 1,5 mètre à 0,55 mètre l'espace entre l'allée d'accès et le bâtiment et de réduire la largeur minimale de l'allée d'accès de 7 mètres à 3,01 mètres, et ce, conditionnellement à la réalisation des aménagements paysagers indiqués sur le plan d'implantation proposé par le requérant, en date du 23 mars 2010.

ADOPTÉE

- 45. Accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage – 171, rue de Castagnier – zone H-04-010 – district électoral de Bellevue**

R-CCU-2010-04-14 / 76

Que ce comité recommande au conseil d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à réduire de 0,5 mètre à 0,09 mètre la distance minimale requise entre une ligne latérale de terrain et un bâtiment accessoire afin de régulariser l'implantation d'un garage détaché sur la propriété située au 171, rue de Castagnier.

ADOPTÉE

- 46. Accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage – 206, chemin de la Savane – zone C-05-213 – district électoral des Promenades**

R-CCU-2010-04-14 / 77

Que ce comité recommande au conseil d'accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage visant à réduire de 60 mètres à 58,59 mètres la largeur minimale de terrain requise pour la construction d'un projet résidentiel intégré, de 9 mètres à 8 mètres la largeur du mur avant minimale requise pour la construction d'un triplex jumelé et de 16 à 14 le nombre de cases de stationnement requis, et ce, dans le but de permettre la construction d'un projet résidentiel intégré totalisant 4 triplex jumelés situés au 206, chemin de la Savane.

ADOPTÉE

- 47. Accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage – 579, montée Saint-Amour – zone H-19-009 – district électoral du Versant**

R-CCU-2010-04-14 / 78

Que ce comité recommande au conseil d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à réduire de 50 % à 0 % la proportion minimale de

matériaux des classes 1 ou 2 (maçonnerie) sur la façade avant, et ce, afin de permettre l'installation d'un revêtement de cannexel sur la façade avant de l'habitation unifamiliale isolée située au 579, montée Saint-Amour.

ADOPTÉE

48. Questions diverses

Aucun sujet.

49. Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 40.